



**Politique de base relative aux produits du marché secondaire  
(pour des camions commerciaux et produits de remorquage)**  
**Version janvier 2019**

Haldex Brake Products Corporation (ci-après dénommée Haldex) garantit à l'utilisateur final d'origine que tous les produits Haldex seront exempts de défectuosités de matériaux et de fabrication. La garantie sera en vigueur à compter de la date de mise en service du véhicule d'origine selon le tableau ci-dessous.

		96 mois 1 610 000 km (1 000 000 mi)	72 mois 1 610 000 km (1 000 000 mi)	60 mois 804 675 km (500 000 mi)	48 mois Nombre illimité km (Nombre illimité mi)	36 mois Nombre illimité km (Nombre illimité mi)	36 mois 563 272 km (350 000 mi) (10 800 h)	24 mois 320 000 km (200 000 mi) (7 200 h)	24 mois 160 000 km (100 000 mi)	12 mois 160 000 km (100 000 mi) (3 600 h)
<b>ABA S-ABA</b>		Haldex ABA/S-ABA (préfixe de référence 409) <sup>1</sup>			Haldex ABA (préfixe de référence 409 NL/429) <sup>1</sup>		Haldex ABA <sup>8</sup>	Haldex ABA/S-ABA <sup>3</sup>	Leviers à réglage automatique autres que Haldex	Haldex ABA <sup>9</sup>
<b>Vérins Freins à ressort</b>	Vérins LifeSeal+ <sup>10</sup>	Vérins Life Seal <sup>10</sup>		Vérins Gold Seal <sup>10,12</sup> Vérins Life Seal <sup>®</sup> (applications dans les conditions de service extrêmes, transport scolaire) <sup>3</sup>	Vérins Gold Seal <sup>®</sup> (autocar de tourisme, autobus urbain et interurbain) <sup>13</sup> Vérins Life Seal+ <sup>®</sup> (applications dans des conditions de service extrêmes, transport scolaire) <sup>3</sup>	Vérins de frein de service Haldex <sup>1</sup>	Freins à ressort à double collier <sup>1</sup> Vérins Gold Seal <sup>®</sup> (autocar de tourisme, autobus urbain et interurbain) <sup>3</sup>			Vérins de frein de service Haldex <sup>3</sup> Autres vérins
<b>ABS (systèmes de freins antibloquage)</b>					ABS - systèmes de freins antibloquage comprenant « Haldex TRS » (vannes, unités de contrôle du moteur et harnais uniquement)					Autres ABS - éléments de systèmes de freins antibloquage
<b>Freins à disque pneumatiques</b>			Haldex ModulIT <sup>®</sup> Freins à disque pneumatiques <sup>1,11</sup>			Haldex ModulIX <sup>®</sup> Freins à disque pneumatiques <sup>1,11</sup>	Haldex ModulIT <sup>®</sup> Freins à disque pneumatiques <sup>8,11</sup>	Haldex ModulIT <sup>®</sup> Freins à disque pneumatiques <sup>3,11</sup>	Haldex ModulIT <sup>®</sup> Freins à disque pneumatiques <sup>9,11</sup>	
<b>Nouveaux produits de traitement de l'air</b>					Dispositifs d'assèchement Haldex PURest <sup>®</sup> DRYest <sup>®</sup> ModulAir <sup>®</sup> Pure Air <sup>™</sup> Pure Air Plus <sup>™</sup> Dual DRYest <sup>®</sup> Dual DRYest <sup>®</sup> et simpl CONSEP <sup>TM14</sup> Dual DRYest <sup>®</sup> et doubl CONSEP <sup>TM14</sup>	Dispositifs d'assèchement Haldex PURest, DRYest <sup>®</sup> ModulAir <sup>®</sup> Pure Air <sup>™</sup> Pure Air Plus <sup>™</sup> Dual DRYest <sup>®</sup> <sup>14</sup>				CONSEPTM Double CONSEPTM
<b>Nouveaux produits de compresseur d'air</b>					Régulateurs d'air <sup>1</sup>	Compresseurs d'air EL850 <sup>1</sup> EL1300 <sup>5,12</sup> EL1600 <sup>5,12</sup> TYPE 292 <sup>1</sup> TYPE 365 <sup>1</sup>				
<b>Nouvelles vannes</b>					Vannes de frein pneumatique Haldex <sup>1</sup> Vannes de purge automatique (série 410-10XXX) <sup>1</sup>					Vannes de purge automatique (série N20878/N20879) Vanne de contrôle de hauteur, Scale-O-Matic et boîtes AC
<b>Produits REMAN</b>						Compresseurs d'air EL850 <sup>1</sup> EL1300 <sup>3</sup> EL1600 <sup>3</sup> Tu-Flo 501/550 <sup>4</sup> Tu-Flo 700/750 <sup>4</sup>				Autres produits REMAN Autres produits <sup>13</sup>
<b>Autres produits</b>						Autres autocars de tourisme, autobus interurbains Autres produits <sup>8</sup>				Autres nouveaux produits <sup>13</sup> Société de transport urbain, <sup>9</sup> (Nouveaux produits) Produits de friction <sup>7</sup> Nouveaux embrayages <sup>5</sup>

**Rappel : Aucun des produits ci-dessus n'est garanti contre les mauvaises utilisations, le manque d'entretien, l'installation inadéquate ou l'usure normale.**

1 Applications de type transport de ligne

2 La garantie se limitera à 24 mois si l'outil de desserrement du bouchon est manquant ou non utilisé dans le service.

3 Applications à forte utilisation (p.ex., réception et livraison, construction, transport des déchets, bétonneuses, transport extraordinaire, etc.)

4 La pression d'admission ne doit pas dépasser 25 psig (51 po Hg).

5 La pression d'admission ne doit pas dépasser 35 psig (71 po Hg).

6 La garantie s'annule dans les cas d'utilisation non conforme, de matériau à friction usé jusqu'aux rivets; de paroi ou de plaque de pression brûlée; de céramique convertie en revêtement organique.

7 Les produits de friction sont garantis pour la durée de vie raisonnable du matériau de la garniture des freins. Ceci varie considérablement selon les produits et les applications. La garantie est annulée en cas d'utilisation non conforme.

8 Les utilisations pour les autocars de tourisme, les autobus urbains et interurbains ont une garantie de deux (2) ans/200 000 milles - ou - de deux (2) regarnissages, selon la première éventualité.

9 Les utilisations de transport urbain sont garanties pour (1) an/100 000 milles - ou - deux (2) regarnissages, selon la première éventualité.

10 Les dispositifs d'assèchement PURest<sup>®</sup>, DRYest<sup>®</sup> et ModulAir<sup>®</sup> pour les exploitations de transport urbain et interurbain sont garantis pour deux (2) ans ou 200 000 miles, selon la première éventualité.

11 La couverture se limite à l'étrier, au support et au mécanisme d'application des freins. Les éléments d'usure comme les tiges coulissantes, bagues, plaquettes, capuchons de caoutchouc et matériel de fixation ne sont pas couverts par l'usure normale, mais sont garantis d'être exempts de défectuosités de matériau ou de fabrication pour une (1) année.

12 Applicable uniquement aux nouvelles références des pièces de recharge.

13 La pression d'admission du compresseur ne doit pas dépasser 5 psig (10 po Hg).

14 Applications à forte utilisation, transport urbain, interurbain, scolaire.

**Politique de garantie  
Conditions  
Suite au verso.**



**Le formulaire de réclamation de garantie en ligne de Haldex (haldex.com) doit être rempli en entier.  
Un formulaire de réclamation de garantie incomplet pourrait retarder le traitement de la garantie.  
Passez en revue tous les formulaires pour vérifier qu'ils soient complets avant de les soumettre.**

## **Conditions de la politique de garantie**

Haldex effectuera à son gré le remplacement ou émettra un crédit au coût net d'acquisition sur le marché secondaire de toute unité considérée comme étant défectueuse. Ladite détermination sera effectuée par les représentants agréés de Haldex pour l'évaluation des réclamations de garantie. Les critères pour déterminer l'admissibilité des réclamations sont, sans s'y astreindre, les suivants : L'utilisation doit être dans les délais prescrits et l'unité a été installée et entretenue dans les règles de l'art.

Cette politique de garantie ne s'applique pas si, selon Haldex, les unités ou les pièces ont été endommagées par un accident, un incendie, une utilisation non conforme ou la négligence, la réparation ou les altérations par quelqu'un d'autre qu'une personne employée de Haldex ou qu'un des ses représentants agréés, ou si les numéros de série de Haldex apposés aux unités ou aux pièces ont été retirés, effacés ou abîmés. Toute défectuosité doit être portée immédiatement à l'attention de l'acheteur d'origine et les unités ou les pièces présumément défectueuses doivent être retournées à Haldex. La responsabilité en vertu de cette politique de garantie ne peut dépasser le prix d'achat payé.

Haldex se réserve le droit d'effectuer des modifications de la conception, des ajouts ou améliorations de ses produits sans être tenue de modifier ou d'effectuer des changements similaires sur les produits fabriqués ou vendus dans le passé. Haldex n'autorise aucune autre société ou personne à assumer en son nom une garantie ou une autre responsabilité ou obligation par rapport aux produits Haldex.

Cette politique de garantie ne couvre pas les défaillances du produit causées par un vice de conception, des plans ou des spécifications d'un tel produit lorsque ces conceptions, plans ou spécifications ont été fournis à Haldex par l'Acheteur ou par une autre personne au nom de l'Acheteur.

Cette politique de garantie ne couvre pas les défaillances du produit causées par un vice de conception, des plans ou des spécifications d'un tel produit lorsque ces conceptions, plans ou spécifications ont été fournis à Haldex par l'Acheteur ou par une autre personne au nom de l'Acheteur.

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations pour les produits où la défaillance est causée par le « manque d'entretien du produit ».

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations par rapport aux dispositifs d'assèchement lorsque l'on constate que la cartouche de déshydratation a été « très contaminée » par de l'huile.

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations sur les vannes pneumatiques ou hydrauliques lorsque l'évaluation indique l'intrusion de corps étranger dans la vanne. Ceci comprend les liquides, les corps solides et les produits à base d'alcool.

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations pour la corrosion ou l'intrusion de corps étrangers qui nuit au bon fonctionnement des freins à ressort scellés à moins que l'on puisse déterminer qu'elle est attribuable à un vice de matériau ou de fabrication par Haldex.

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations pour les grandes quantités d'intrusion de corps étrangers dans les cavités des ressorts des vérins non scellés en conséquence de l'utilisation normale. Les réclamations pour les petites quantités d'intrusion de corps étrangers dans les cavités des ressorts des vérins non scellés seront évaluées en vertu de cette politique de garantie.

Cette politique de garantie ne couvre pas les produits dont l'installation ou l'utilisation a été diagnostiquée comme non conforme.

Cette politique de garantie ne couvre pas les réclamations découlant d'un mauvais réglage des éléments de couplage non fournis par Haldex.

Cette politique de garantie ne couvre pas les câbles qui ont été pincés à l'installation ou lorsque les câbles n'ont pas été installés selon les recommandations de Haldex.

Haldex ne peut être tenue responsable des dépenses liées aux « interruptions », aux dommages dus au transport ou des autres coûts ou pertes d'exploitation découlant de la défaillance ou de l'utilisation de produits de Haldex.

Haldex ne peut être tenue responsable des réclamations qui ne sont pas retournées à Haldex dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de défaillance.

**CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU DE MAIN-D'OEUVRE.**

### **Retours de garantie aux États-Unis Nouveaux produits pneumatiques sans friction et produits remis à neuf**

**PRODUITS :** Tous les nouveaux produits et remis à neuf (pièces de rechange sans friction distribuées par Haldex Brake Products Corporation. Nouveaux embrayages de style Spicer de Dana.

**Haldex Brake Products Corporation**  
10711 N.W. Airworld Drive  
Kansas City, MO 64153  
877.442.5339

**Retours de garantie aux États-Unis pour les produits à friction**  
**PRODUITS :** Tous les formulaires de réclamation et les produits de friction défaillants doivent être retournés au centre de friction Haldex qui a fourni le produit.

**Retours de garantie au CANADA Tous les produits**  
**PRODUITS :** Tous les formulaires de réclamation et les produits de friction défaillants doivent être retournés au centre de distribution canadien.

**Haldex Limited/Haldex limitée**  
500 Pinebush Road, unité n° 1  
Cambridge, ON Canada N1T 0A5  
519.621.6722

